



POST TENEDRAS LVV

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place  
sur le territoire de la Ville de Genève

du 12 septembre 1969

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le règlement sur la désignation des artères du  
2 avril 1968;

vu le préavis favorable de la Ville de Genève du  
27 août 1969;

vu le préavis favorable des archives d'Etat du 10  
septembre 1969,

## ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de :

Place de l'Université, à l'extrémité de la rue du même nom, à  
son débouché sur la rue de Candolle.

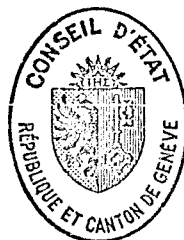
La numérotation de ladite place reste inchangée

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le  
1er novembre 1969.

\* \* \*

Communiqué à :

Travaux	9 ex.
Bautier	3 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*J. Halland*